

# Investissez en toute sécurité...



...pour préparer votre **retraite**,  
vous constituer un **patrimoine**  
et protéger votre **famille**.

# La qualité des programmes Lamotte

Depuis 50 ans, le Groupe Lamotte a marqué l'urbanisme régional du Grand Ouest par la qualité et la variété de ses réalisations.



## Des prestations "Prêt à Louer"<sup>(1)</sup>

Tout a été pensé pour que votre bien puisse être mis en location sans que vous ayez besoin d'intervenir.

- placards aménagés,
- kitchenette équipée ou cuisine aménagée (suivant la typologie),
- pare-douche ou pare-baignoire,
- faïence toute hauteur autour du bac douche ou de la baignoire,
- un kit toilette prévu (porte-serviettes, patère, porte papier dans les wc).



## L'optimisation et la recherche de financement

Le service Lamotte, c'est aussi l'aide dans votre recherche pour l'optimisation du financement de votre investissement.



## La gestion locative sécurisée

- une garantie locative dès la livraison <sup>(2)</sup>,
- une garantie de loyers entre deux locataires <sup>(3)</sup>,
- une assurance loyers impayés 100 % sans limitation de durée <sup>(4)</sup>.

### Mais aussi

- l'assurance protection juridique,
- l'assurance détérioration immobilière,
- le suivi administratif,
- les relations avec le syndic,
- Et pour encore plus de sérénité, la **Protection Revente** <sup>(5)</sup> !



### LAMOTTE CONSTRUCTEUR

RENNES - 5 boulevard Magenta - 02 99 67 27 77 - NANTES - 2 avenue Carnot - 02 40 48 10 10  
ANGERS - 1 rue de la Gare - 02 41 25 01 01 - LA ROCHELLE - 30 quai Simenon Le Gabut - 05 46 07 08 09  
BREST (SESAME) - 6 rue de Kergorju - 02 98 46 60 15  
VANNES (L'IMMOBILIERE FLY) - 9 rue Hocht - 02 97 47 38 75



\* Hors résidences services et de tourisme. Valable pour tout contrat de réservation réalisé à partir du 01/09/2008. Suivant conditions du mandat Sécurité Lamotte, disponible sur demande. (1) Finitions intérieures adaptées à la location. (2) Garantie de loyers hors charges à partir du 2<sup>ème</sup> mois suivant la livraison, pendant 6 mois. (3) Garantie de loyers entre 2 locations pendant 6 mois avec 1 mois de franchise. (4) Assurance loyers impayés et charges locatives à 100% sans limitation de durée et plafonné à 61.000 €. Mais aussi, relations avec le syndic, suivi administratifs, assurances protection juridique... (5) Indemnise la perte financière éventuelle en cas de revente du bien immobilier, suivant conditions contractuelles, à concurrence de 15% du prix d'achat et dans la limite de 15.000 €. Renseignements auprès de nos conseillers.